

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 37  
Nb. de représentés : 12  
Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 34/1636 :**

Rénovation thermique de l'école élémentaire Louis Pasteur - Approbation du plan de financement prévisionnel

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David ( par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphane (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine) , RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par (Monsieur Pascal BASSE).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, MOREL Didier, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
074-219740 64-20240912-34-1636-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2024  
Date de réception en préfecture : 17/09/2024

Michel FONTAINE

**Affaire n°34/1636 : Rénovation thermique de l'école élémentaire Louis Pasteur - Approbation du plan de financement prévisionnel.**

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en raison d'un public particulièrement sensible et d'un besoin de conditions optimales d'apprentissage, la Ville de Saint-Pierre poursuit son programme de réhabilitation de ses établissements scolaires.

Ainsi, l'école Louis Pasteur située rue François de Mahy, comptant 225 élèves et datant de plus de 50 ans, fera l'objet de travaux de rénovation thermique afin d'apporter plus de confort à ses usagers.

Dans un objectif de développement durable, la collectivité souhaite profiter de cette rénovation, pour intégrer des travaux avec des adaptations au réchauffement climatique.

Ces dernières permettront également de bénéficier d'un gain énergétique rapide et de réduire les charges de fonctionnement des bâtiments.

Cette opération, d'un coût prévisionnel de **3 501 300.00 € HT**, est éligible au financement de l'Union Européenne au titre de la dotation financière **FEDER 2021-2027**.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Union Européenne (FEDER-2021-2027) : **2 941 000.00 € HT**  
(84% de la part éligible)
- COMMUNE : **560 300 € HT**  
(16% de la part éligible et 100% part non éligible)

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement précité,
- **DE SOLLICITER** l'Union Européenne, au titre de l'action 2.1.6 : Rénovation thermique des bâtiments publics ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240912-34-1636-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2024  
Date de réception préfecture : 17/09/2024